

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRECOMMUNE DE
MONLETDELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 29 JUILLET 2022.

Date de Convocation Publique	:	21/07/2022
Date d'Affichage	:	21/07/2022
Nombre de Conseillers en exercices	:	09
Nombre de Conseillers Présents	:	08
Nombre de Conseillers Votants	:	09

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, le Vingt Neuf Juillet Deux Mil Vingt Deux à Dix- Huit heures trente dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DESSIMOND, Maire

Etaient présents : MM Michel DESSIMOND- Philippe RITTER- Daniel PICOT- Frédéric DELOLME -Laurent GARNIER- Roland MEYSSONNIER-Raphaël SABY- Christine VALENTIN.

Etait absent : Eric SOUBEYRE ayant donné pouvoir à Raphaël SABY

Philippe RITTER a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

OBJET : 28/2022 DESIGNATION D'UN CONSEILLER POUR DECISION EN MATIERE D'URBANISME

M le Maire informe l'assemblée qu'il a déposé un dossier de Déclaration Préalable pour des travaux d'urbanisme à titre personnel Ref : DP04313822P0009.

L'article L42267 du code de l'urbanisme précise : Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable ,soit en son nom personnel ,soit comme mandataire , le conseil municipal de la commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision .Aussi dans son mandat de Maire il n'est pas habilité à prendre de décision sur son dossier d'urbanisme .

Le conseil municipal ,à l'unanimité des membres présents

-désigne Monsieur RITTER Philippe , conseiller municipal en charge de prendre la décision en lieu et place du Maire.

Le Maire : Michel DESSIMOND



Le secrétaire de séance : Philippe RITTER

Délibération 28/2022 certifiée exécutoire compte tenu de la transmission au contrôle de légalité le : 02/08/2022
Publiée sur le site de la commune de Monlet le :

DESIGNATION CONSEILLER URBANISME 2022